

**Mardi 11 octobre 2022**  
**Conférence de Monsieur Jean UNTERMAIER**  
**« LES GRANDES LOIS DE LA PROTECTION DE LA NATURE**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT ».**

Aujourd'hui, les lois qui abordent la protection de l'environnement ne sont pas à strictement parler innombrables mais tout de même de l'ordre de 2-3000. Toutefois, si l'on exclut les lois sectorielles (sur l'eau, l'air, les déchets, etc.) et celles où l'environnement est traité de manière marginale, indirecte, incidente, etc., il reste cinq lois véritablement générales. Le texte "matriciel" est la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature dont l'intitulé ne mentionne pas l'environnement, à l'instar de celle qui lui répond un demi-siècle plus tard, la loi "biodiv." du 8 août 2016 " pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages". Entre les deux, on trouve une loi constitutionnelle (la "Charte de l'environnement" du 1<sup>er</sup> mars 2005), un monstre, les 227 pages de Grenelle 2 (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), et un texte d'apparence anodine, le seul néanmoins à qui l'usage a conservé le nom du ministre qui le porta, la "loi Barnier" du 2 février 1995, qui énonce les principes essentiels du droit de l'environnement.

Le propos ne détaille évidemment/heureusement pas le contenu de ces textes mais tente d'en présenter les apports au regard des techniques juridiques – principes justement, mécanismes... – et bien sûr de la protection, laquelle reste la mesure de toute chose.